

Assemblée générale AVECin

9 septembre 2006 de 13h30 à 16h00

Université de Lausanne - Amphipôle

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et message de la présidente
2. Mise en discussion du procès-verbal (www.spv-vd.ch)
3. Mise en discussion du rapport d'activité du comité
4. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes
5. Démission au comité
6. Appel à de nouveaux membres
7. Plan d'étude Cin:
 - consultation, mise en œuvre du plan d'étude Cin par M. S. Martin (DGEO)
 - présentation du travail des sous-commissions par Mme A. Cherpillod Robinson (DGEO)
8. Statut des enseignantEs Cin: une résolution
9. Au revoir à Henriette Déjardin
10. Divers

1. Accueil:

Christian Carrard Président de l'assemblée souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Salue la présence de Mme Annie Cherpillod Robinson et M. Serge Martin tous deux collaborateurs de la DGEO.

Message de la Présidente de l'AVECin

Cette journée est particulière puisqu'elle unit, au travers des diverses assemblées générales qui se déroulent simultanément dans les salles de ce bâtiment, les dix associations qui forment la SPV.

Cette journée est particulière également puisque nous serons ensemble dans quelques heures pour fêter les 150 ans de notre SPV.

Des séances de cinéma durant la semaine précédant la rentrée scolaire, une exposition consacrée à la SPV au forum de la Palud à Lausanne ainsi qu'un ouvrage historique édité à l'occasion de cet anniversaire ont été les événements marquants de cette manifestation d'anniversaire.

La Présidente tient à ouvrir cette assemblée en remerciant, au nom de la SPV, toutes celles et ceux qui ont permis que cette fête puisse avoir lieu: les volontaires qui ont donné un coup de main, les bénévoles qui ont travaillé lors de la semaine du cinéma ou comme surveillants au Forum ainsi que ceux qui se sont investis depuis deux ans dans l'organisation de cette fête.

Aujourd'hui la journée devrait être belle et chaleureuse.

Notre assemblée sera dense.

Des informations seront données par la DGEO et nous avons une décision importante à prendre.

Bonne assemblée générale!

2. Mise en discussion du P.V. de l'A.G. 2005

Le procès verbal est accepté à l'unanimité sans opposition ni abstention. Merci à Christiane de son travail.

3. Mise en discussion du rapport d'activité

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité sans opposition ni abstention.

4. Rapport de la caissière et des vérificatrices des comptes

Florence précise que cette année les comptes sont établis sur 10 mois au lieu des 12 habituels.

Notre fortune s'élève à: 13832.72 frs

Un bénéfice d'exercice de: 2300.90 frs

Les dépenses sont: les frais habituels du comité, les remboursements des Km, les frais de courriers, etc. Rien de particulier à souligner.

Les prochains comptes seront différents.

Chaque association recevra de la SPV une somme forfaitaire

de 2000.- frs, à laquelle il faudra ajouter 12.-frs par membre. Nous prévoyons donc d'ores et déjà une diminution de revenu.

Le prochain budget se calculera sur 14 mois.

Mmes Chantal Vial et Francine Gindroz, vérificatrices ont contrôlé les comptes et les certifient exacts. Elles en relèvent la bonne tenue et propose d'en décharger la caissière et le comité.

Ceci est fait par acclamation.

Pour l'exercice suivant, les personnes suivantes seront en fonction pour la vérification des comptes:

Mmes Francine Gindroz	1 ère vérificatrice
Janine Isaz	2 ème vérificatrice
Evelyne Besson	1 ère suppléante
Chantal Wuillamoz	2 ème suppléante

5. Démission au comité

Après 10 ans de présence au comité, Samyr Chajaï nous présente sa démission.

Christiane lui adresse quelques mots pour le remercier de son engagement au sein de l'AVECin, ceci malgré une vie familiale, professionnelle et sportive bien remplie.

Pour ne citer que quelques fonctions, Samyr a remplacé Isabelle Berney-Monnier au Comité Cantonal lors de son premier congé de maternité ; il a été membre de la commission Nouvelles Mathématiques ; membre de la commission consultative de l'enseignement ; président de la sous-commission -2+2 du SER ; membre de la sous-commission "Corps et mouvements" qui a fait des propositions de réécriture des objectifs du Cin dans le cadre du PEV, etc...

Nous comprenons que Samyr émette le désir de mettre fin à son rôle au sein de notre comité.

Nous le remercions pour toutes ces années de travail et lui remettons un modeste présent, symbole de notre reconnaissance.

Samyr répond qu'il s'est engagé au comité tout au début de sa pratique professionnelle sous la pression de la très influente et surtout convaincante Isabelle Berney-Monnier! Il a vu là l'occasion de côtoyer des collègues et d'enrichir sa pratique.

Malgré une vie sportive, à l'époque très prenante, il a toujours trouvé le temps pour participer aux séances de Comité.

Le travail au comité est intéressant et gratifiant et il pense qu'il devrait, dans ces conditions, y avoir une liste d'attente pour prendre sa place!

6. Appel à de nouveaux membres

Pour l'instant, le comité peut fonctionner à 7 membres.

Dès l'année prochaine, il faudra prévoir un renouvellement partiel des membres du comité.

Le comité est prêt à étudier toute proposition et attend des suggestions des membres de l'AVECin.

7. Plan d'étude Cin

Consultation, mise en œuvre du plan d'étude Cin

(S. Martin (DGEO))

Calendrier de la nouvelle loi concernant l'obligation du Cin

La loi scolaire datant du 12 juin 1984 est actuellement en cours de modification en raison de plusieurs facteurs:

- Un contexte social en évolution : dans 2 familles sur 3, les deux parents travaillent ; 95% des enfants fréquentent le cycle initial.
- Une volonté politique claire: de nombreuses interventions de parlementaires vaudois (MMes Jaeger Lanore, Freymond Cantone, Cohen Dumani) qui demandent une meilleure prise en charge des jeunes enfants; de nouveaux articles de loi sur la formation qui ont été acceptés le 21 mai 2006 en votation fédérale.
- Une dimension intercantonale - harmonisation au niveau suisse : le projet HARMOS est en cours de consultation jusqu'au 30 novembre 2006 ; l'école serait obligatoire à partir de 4 ans révolus au 30 juin ; dix cantons devraient approuver ce projet pour qu'il entre en vigueur en 2009 ; 4 ans seraient laissés aux cantons pour l'appliquer.
- Un accord romand : une entrée en vigueur fixée en 2008 si trois cantons acceptent la loi ; un délai d'application de 6 mois.

- Des forums DFJ unanimes: ils ont reçu un accueil favorable ;
- Points forts: obligation scolaire à 4 ans ; évaluation formative ; harmonisation des horaires ; nécessité de préciser les contenus.

Dans l'avant-projet de modifications de la loi scolaire, il est prévu l'entrée à l'école à **4 ans révolus au 30 juin**. Il n'y a plus la possibilité actuelle d'avancer ou de retarder l'entrée en scolarité des enfants nés entre mai et août. La scolarité obligatoire durerait 11 ans, mais pour l'instant on garde encore provisoirement l'appellation -2+2.

Par souci de transparence, l'avant-projet du règlement d'application de la loi scolaire sera également publié pour que les députés sachent ce qu'ils vont voter exactement : le nombre de périodes au cycle initial ainsi que la progressivité de l'horaire. Il n'y aura plus de changements d'horaire en cours d'année scolaire pour les 1ères années du cycle. La progression se fera entre la 1ère et la 2ème année.

M. Serge Martin nous donne **un exemple** (parmi d'autres), d'organisation scolaire:

1ère année:

4 matins (à 4 périodes) + 2 ap.-midis (à 2 périodes) = 20 périodes

2ème année:

5 matins (à 4 périodes) + 2 ap.-midis (à 2 périodes) = 23 périodes

Ce qui équivaldrait, pour l'ensemble du cycle, à un total de 1634 périodes au lieu des 1460-1500 périodes actuelles.

Calendrier politique:

L'entrée en vigueur est prévue pour 2008.

En décembre 2006, le Conseil d'Etat doit se déterminer. Passage du projet au Grand Conseil en janvier-février 2007.

Calendrier identique pour le règlement d'application.

Commission Cin:

Son mandat est de préciser les contenus de l'école enfantine obligatoire. Mme Jacqueline Pellet en est la nouvelle présidente ad interim, en remplacement de M. George Hoefflin.

Six sous-groupes ont été formés, s'occupant chacun d'un des domaines d'étude :

- Arts

- Corps et mouvements
- Langues
- Mathématiques et sciences de la nature
- Sciences de l'homme et de la société
- Formation générale (Socialisation)

Deux groupes ont déjà terminé leurs travaux (corps et mouvement / mathématiques et sciences de la nature)

Le groupe "Langues" terminera fin septembre.

Présentation du travail des sous-commissions

(Mme A. Cherpillod Robinson (DGEO))

Mme A. Cherpillod Robinson complète les informations sur la Commission du Cin.

Chaque groupe est composé, entre autres, d'un expert et d'un membre de l'AVECin. Une expertise fine est indispensable, mais les objectifs du plan d'étude doivent être réalisables. C'est pour cette raison que les groupes sont composés d'experts des différentes matières **et** de praticien-nes.

Les groupes « Arts », « Sciences de l'homme et de la société » et « Formation générale » arrivent au terme de leur travail.

Il en ressort une grande richesse de documents qui sont actuellement en cours de synthèse.

Les différents domaines sont arbitrairement séparés pour permettre un travail plus ciblé mais, en réalité, il s'agit évidemment de travailler en **transversalité**.

Il faudra également tenir compte des contingences politiques!

Réponses aux questions

- L'AVECin sera consultée sur le plan d'études.

- Et l'obligation dans les autres cantons?

Vaud fait office de pionnier. On attend les résultats de la consultation. Le principal sujet est l'école obligatoire à 4 ans. Les autres cantons n'auront plus vraiment le choix. La Confédération imposera (votation du 21 mai) s'ils ne se déterminent pas eux-mêmes.

- Pour l'instant on garde l'appellation -2 +2 pour le Cin. Il s'agit d'un compromis politique qui permet à tout le monde de comprendre de quoi on parle et cela devrait évoluer.

- Quelle liberté pour les établissements?

Le règlement d'application fixera un certain nombre de contraintes tout en laissant une marge d'autonomie pour permettre de tenir compte des réalités locales.

- 4 ans au 30 juin (fin de la possibilité d'avancement ou de retardement).

C'est un changement de logique pour lutter contre l'avancement qui pose des problèmes. Il y aura des dérogations au cas par cas. Il n'y aura donc plus d'autre possibilité : la rentrée se fera à 4 ans révolus, sauf dérogation (élèves qui ont déjà commencé leur scolarité à l'étranger ou dans d'autres cantons). Dans le cadre de la loi, on voudrait éviter cette marge qui permet à de jeunes enfants de commencer l'école trop tôt. (Ch.Carrard rappelle qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas une dérogation qui permet à de plus jeunes enfants de débiter leur scolarité, mais que c'est un droit.)

- L'horaire de 4 périodes le matin (sauf le mercredi)

paraît un peu lourd pour certains élèves de 1ère année de cycle.

Le plan présenté par M. S. Martin n'est qu'un exemple parmi d'autres possibilités. M. Martin demande de ne pas en prendre note ; ce n'est qu'un exemple. Il y aura certainement encore d'autres propositions d'horaire. Par contre, on ne pourra plus changer d'horaire 2 à 3 fois dans l'année comme actuellement. (Intégration progressive des élèves de 1ère année de cycle.) Il y aura donc ainsi une égalité de traitement dans le canton des élèves du Cin.

- L'enseignantE Cin passe à 27 périodes (selon l'exemple d'horaire présenté) et l'enseignantE Cyp est à 28 périodes, quelle harmonisation? M. S. Martin assure que quand on parle d'harmonisation des horaires, il y aura bien une harmonisation avec le Cyp....

8. Statut des enseignantEs Cin: une résolution

Monique Capt explique à l'assemblée pourquoi nous devons revenir sur ces questions de statut. Les négociations entre le Conseil d'Etat et les syndicats vont débiter cet automne ; le fameux DECFO-SYSREM (description et classification des fonctions: système de rémunération).

En 2003 au Mont-sur-Lausanne, nous avons fait un sondage qui montrait une nette majorité d'enseignantEs voulant conserver un statut de travail à temps complet et qui acceptait l'idée d'une éventuelle augmentation de temps de présence en classe.

La situation et les problématiques qui en découlent sont toujours les mêmes:

à savoir:

- un statut de maître généraliste pour tous (en principe)
- un travail à temps complet qui restera en principe de 28 périodes (temps de présence en classe),
- la SPV qui milite pour 25 périodes pour tous,
- le risque d'un statut de 23/28e pour les enseignantEs du Cin avec pour corollaire une impossibilité de travailler à temps plein
- une retraite et des prestations complémentaires incomplètes.

Les cantons de Fribourg et du Valais ont adopté un statut à temps partiel pour les ens. du Cin et les enseignantes fribourgeoises qui sont allées au Tribunal Fédéral pour revendiquer un statut à temps complet ont été déboutées.

Mais aussi:

- Une école qui coûterait plus cher
- un statut qui devra se négocier
- pourra-t-on maintenir un statut à temps complet de 23 périodes ? rien n'est moins sûr !
- pourra-t-on obtenir un temps complet avec plus de périodes ? rien n'est moins sûr!

Il faut êtres prêtEs:

La SPV qui va négocier, doit avoir un document concret en mains pour pouvoir défendre notre cause et avoir l'assurance également que la mobilisation se fera si besoin est !

C'est pourquoi, nous vous demandons de confirmer par un vote le sondage d'il y a trois ans afin de délivrer un message clair, tant à la

SPV qu'aux autorités.

J.-M.Haller

nous explique qu'en montrant un horaire maître et un horaire élève, il y a volonté de différencier. Notre contrat de travail est défini et il y a la définition de ce qu'est un plein temps.

Attention! le Conseil d'Etat n'a pas d'état d'âme! Nous pourrions avoir un statut 23/28e d'un plein temps et si l'on veut travailler à plein temps, il faudra aller travailler le reste du temps dans une autre classe.

Il faut préparer un projet et ce sont nous, les professionnels, qui devons développer des idées à ce sujet.

Il faudra probablement montrer plus de souplesse et de flexibilité et accepter de travailler tantôt au Cin et tantôt au Cyp.

L'harmonisation de notre fonction Cin-Cyp ne peut être qu'un avantage.

Autrement tout sera au rabais: Caisse de pension, allocations familiales, etc.

Pour toutes ces raisons, la défense du statut à plein temps, c'est d'abord la reconnaissance que nous faisons un métier à plein temps.

Accepter des horaires avec des mercredis matins sans élèves a été une erreur pour l'image de notre profession!

Questions de l'assemblée:

- Par rapport à la résolution, on a l'impression que ça ne change pas. Notre métier mérite un statut de plein temps.

- C.Carrard répond que c'est un premier pas qu'on est obligé de franchir et que le but est aussi de mobiliser les enseignants.

J.M. Haller dit qu'il faut d'abord défendre le principe et l'application de ce principe et puis voir la transition. Pour celles qui désirent travailler à 80% par exemple, il faudra d'abord définir le 80% de quoi, de combien? Nous avons des chances de voir notre classification modifiée. Attention, les contrats sont mentionnés en % et non en périodes.

L'assemblée passe au vote de la résolution:

votantEs: 85
pour: 85
contre: 0
abstention(s): 0

La résolution est acceptée à l'unanimité.

9. Au-revoir à Henriette Déjardin:

Monique Capt invite l'assemblée à prendre congé d'Henriette Déjardin qui a fait partie du comité et a été notre présidente pendant de nombreuses années.

Maîtresse enfantine, formatrice au Burofco puis à la HEP, Henriette s'est dépensée avec passion, sans compter ni son temps ni son énergie.

Monique Capt

Quand j'ai commencé à préparer mon message pour dire au revoir à Henriette, je me suis mise à compter ...

Combien d'années a-t-elle été maîtresse d'école enfantine?

Combien de temps est-elle restée au comité?

Combien de temps a-t-elle été présidente de l'association?

Combien d'années a-t-elle travaillé pour le Burofco à la formation continue?

Puis, je me suis dit encore... qu'est-ce que je vais oublier?

Alors, j'ai pensé qu'elle, Henriette, elle n'avait jamais compté ...

Pas compté le temps donné à ses élèves.

Pas compté l'énergie dépensée à donner ses cours.

Pas compté les séances de préparation, les kilomètres à sillonner le canton.

Pas compté le temps à écouter les collègues, à parler avec elles.

Sans parler des séances avec les différentes autorités.

Alors voilà, je dis MERCI à Henriette pour tout, en vrac!

Et en votre nom à toutes et tous.

Je dis merci sans compter, et je lui souhaite bon vent et bonne retraite !

Quoique là ... je ne suis pas sûre que cela soit un mot qu'on trouve

dans le vocabulaire d'Henriette elle a certainement pleins de projets dans lesquels elle va pouvoir mettre sa joie de vivre ... sans compter!

Henriette Déjardin trouve excessif de voir à l'ordre du jour de notre assemblée générale un point : « Au revoir à Henriette Déjardin », mais remercie tout le monde et surtout les gens qui ont contribué à ce que la fête d'aujourd'hui soit belle et réussie.

En faisant partie de l'association, elle a pu avoir l'occasion de participer aux changements de l'école et d'avoir essayé d'y mettre ce qu'on aimerait y trouver.

Elle encourage chacune à donner son avis lors des prochaines consultations.

Durant sa carrière, elle a vu évoluer notre profession: de petite maîtresse à l'enseignantE du cycle initial, grâce à l'engagement de chacunE et à leur participation à la formation continue.

Elle dit encore combien c'était gratifiant tous ces contacts d'amitié, d'échanges avec les collègues.

L'école est un monde plein de couleurs, un monde ludique, magique qui cache le sérieux de notre travail.

Une "standing ovation" de l'assemblée qui acclame pendant un long moment Henriette Déjardin.

10 Divers

Mme Mylène Ducret présente un projet informatique sur l'utilisation des TIC au Cin: DES SOURIS ET DES ELEVES.

Elle dresse un portrait de la situation actuelle du projet (des pratiques non généralisées) ; peu ou pas de ressources pédagogiques mais des efforts pour l'équipement en matériel ; peu de recherches et peu de données et des situations idéales visées (les Tic pour apprendre, objet d'apprentissage, domaine du plan d'étude et organisation et contraintes matérielles)

Mme Ducret est chercheuse étudiante.

Son intention est de promouvoir les Tic comme moyen d'apprentissage et d'inscrire ce projet dans une perspective globale.

Elle espère aussi promouvoir des activités de production et éviter le

morcellement (zapping).

Le projet appelé "Projet Pépinière" est travaillé avec 3 classes de Renens, 6 enseignantEs expérimentées, 50-60 élèves, une grande hétérogénéité, du matériel de base (1-2 ordinateurs /connexion internet).

Référence: Le projet Mini MovingAlps: "la photographie de l'enfant comme instrument de connaissance du territoire"

Chaque enfant a reçu un appareil de photo (jetable) et on lui a demandé de photographier sa cuisine.

Les activités en amont: découvrir un appareil de photo, qu'est-ce qu'une image ? etc.

Ces diverses activités mises en parallèle avec PECARO démontrent que tous les domaines sont touchés.

Projet à suivre Mme Ducret reviendra dans une année pour nous en parler.

Intervention de Jacques Danielou, président de la SPV

Il adresse ses salutations à tous et nous dit: Chapeau bas ! Chapeau bas surtout d'avoir fait évoluer notre statut. Mais ATTENTION à rester vigilants, il y a toujours la volonté de l'Etat pour que tout se passe mieux avec moins d'argent!

Il demande à chacun de rester pour l'assemblée des assemblées. C'est très important pour notre image auprès de la Presse et de notre Cheffe de Département.

Il signale à l'assemblée qu'Isabelle Berney-Monnier a apporté de la vie au Comité Cantonal et que son remplacement par Mireille Brignoli laisse augurer d'une collaboration dynamique et syndicale.

Signer la convention salariale a été un acte de responsabilité et nous l'avons fait. La deuxième convention permettait de reconsidérer la situation en cas d'évolution des finances cantonales. Cette situation a changé, les finances sont meilleures. Une pétition obligeant le Conseil d'Etat à respecter sa parole et à entrer en matière circule : signez-la et faites-la signer !

Il lance un appel à la manifestation pour le 5 octobre. Si on est 300 dans la rue ce n'est pas suffisant, il faut être au moins 3000!

Pour terminer, il ajoute que les contacts du CC avec notre présidente Monique Capt sont excellents. Monique Capt a également repris la présidence de la conférence des Présidents.

Chantal Wulliamoz met en garde: nous venons de recevoir un décompte de salaire, vérifiez bien s'il est bien indiqué 23/23e et non 23/28e.

Mireille Brignoli, (en l'absence de Marie Henchoz présente à l'assemblée de la SVASPRYJAD) nous fait part de la prochaine parution de 2 CD: Minicroche - une nouvelle collection pour les petits. Comme son nom l'indique, il s'agit de la "petite sœur" de Sautecroche. Minicroche est une petite coccinelle en peluche réalisée d'après le dessin d'Annick Caretti.

Les 2 CD sortiront fin novembre : « Bonne nuit » accompagné par la Fanfare du Loup ; « Le cirque » accompagné par Boulouris Quintet.

Ce CD peut faire l'objet d'un spectacle sur le cirque avec un début et une fin et plus ou moins de numéros à choix.

Ils se vendront séparément 24 fr. ou en duo pack dans une petite valise avec la peluche offerte pour le prix de 48 fr.

Si vous n'êtes pas dans le fichier LEP vous pouvez vous inscrire sur le site : sautecroche.ch Vous recevrez tous les renseignements en temps voulu.

Sautecroche sera en spectacle à Beaulieu le 12 novembre 2006 dans le cadre du festival 1,2,3 Soleil qui lutte contre la maltraitance des enfants.

A cette occasion, les enfants chanteront quelques nouvelles chansons de Minicroche.

A propos de la Planète des Alphas

Suite à l'article paru dans l'Éducateur, on peut adhérer à ce qui est dit dans cet article. Mais on peut également prendre une certaine distance et utiliser ce matériel de manière adéquate et intelligente. Selon renseignements pris auprès de M. G. Hoefflin, tout ce qui permet de faire progresser les élèves est bon à prendre.

Il faut également rappeler que la Planète des Alphas n'est qu'un moyen parmi d'autres et non une méthode à part entière.

Responsabilité de l'enseignant

Se référer au cours HEP sur la responsabilité des enseignants.

C.Carrard

On nous a donné un document: un agenda "Mon petit journal" Est-ce

que la personne qui le connaît peut passer vers nous à l'issue de l'assemblée pour nous indiquer d'où il vient?

Affaire à suivre....

L'assemblée est levée, un grand merci à toutes et à tous pour leur présence. N'oubliez pas de vous rendre à l'assemblée des assemblées qui se tiendra tout à l'heure.

C'est grâce à votre activité syndicale que nous progressons.

Mur, le 30 septembre

2006

La secrétaire:

C. Regli